



**ZPPAUP
GAILLON**
5 PERIMETRES DE PROTECTION
Centre Ville



PROJET D'AMENAGEMENT
D'URBANISME
ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE
CULTUREL

2180
par 10
feuille 1050

LEGENDE

- limite de la Z.P.P.A.U.P.
- limite des secteurs à l'intérieur de la Z.P.P.A.U.P.
- secteur 1
- secteur 2
- monument historique inscrit ou classé
- bâtiment de grand intérêt architectural à conserver dans le même état, revêtement ou matériaux en l'état
- bâtiment d'accompagnement sur lequel les modifications sont permises, à elles respecter le type d'architecture et le site
- bâtiment sans intérêt architectural particulier
- alignement imposé en cas de construction neuve

----- section passante

----- existant à conserver

----- à créer ou à restaurer

----- cône de vision au port de vue remarquable

----- chemin, sentier

----- autre voie

----- alignement d'arbres de haut jet

----- espace libre naturel ou cultivé, verges sans ou avec

----- limite parcelle à l'intérieur du périmètre des Monuments Historiques inscrits (cf. Réserve 50)

0 50m 100m 200m 300m
échelle graphique 1/2 500

27 0 275 GAILLON B1